



AR PREFECTURE

017-211704663-20200610-AR_2020_06_AG-AI
Reçu le 10/06/2020

**Arrêté n°2020-06-AG
portant délégation de fonction et de signature au cinquième adjoint**

Le Maire de Vérines,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-18, L2122-19 et L2122-23,

Vu la délibération DCM-2020-05/03 du conseil municipal en date du 26 mai, fixant à 5 le nombre des adjoints au maire,

Vu la délibération DCM-2020-06/02 du 9 juin 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire aux termes de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales un certain nombre de ses compétences,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Serge LÉTARD en qualité de cinquième adjoint au maire, en date du 26 mai 2020,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction et de signature à Monsieur Serge LÉTARD, adjoint au maire à compter du 10 juin 2020,

ARRETE

Article 1^{er} :

A compter du 10 juin 2020, Monsieur Serge LÉTARD est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Voirie et réseaux :

- Examen des projets et le suivi des travaux de voirie et réseaux : réfection des voies et des trottoirs, égouts, éclairage public, électricité, gaz, téléphone, etc,
- Propreté urbaine, hygiène et salubrité publique.

- Sécurité urbaine :

- Suivi des actes liés à la police de la circulation et du stationnement,

- Bâtiments communaux :

- Entretien général de l'ensemble des bâtiments communaux,
- Entretien général de l'ensemble des installations sportives,
- Maintenance courante des bâtiments communaux,
- Suivi des contrats d'entretien des bâtiments : extincteurs, terrasses, chauffage de l'ensemble des bâtiments, etc,
- Gestion des locations et prêts de salles communales,
- Représentation du Maire à la Commission d'arrondissement pour la sécurité et l'accessibilité des ERP pour la commission plénière et le groupe de visite pour les visites périodiques.

- Services techniques :

- Entretien du parc automobile,
- Entretien du matériel
- Gestion des espaces verts, des parcs et jardins et du fleurissement.

Article 2 :

Monsieur Serge LÉTARD reçoit délégation pour la signature des documents suivants : courriers, actes, arrêtés, décisions, conventions, contrats, engagements et liquidations comptables afférents aux fonctions définies à l'article 1^{er}.

Article 3 :

Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le préfet de Charente-Maritime.

Fait à Vérines, le 10 juin 2020

Le Maire

Line MÉODE

A circular official stamp from the Prefecture of Charente-Maritime is visible. The stamp contains the text "PREFECTURE DE CHARENTE-MARITIME" around the perimeter. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Line Méode".